

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



COMMUNE D'ISOLA
Guide pratique à conserver

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est par définition la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique pouvant entraîner de graves conséquences sur les plans humains, matériels et / ou environnementaux.



En cas d'événement majeur, la population sera avertie grâce à la sirène des pompiers. Signal testé tous les premiers mercredis du mois

COMMUNE D'ISOLA

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Phénomènes météorologiques

Avalanche

Feu de forêt

Inondation

Mouvement de terrain

Séisme zone de sismicité 4

Rupture d'ouvrage

Rupture de la retenue du Gourc de la Peur à Isola 2000

Ne pas oublier les risques technologiques, causés par des activités humaines : le risque industriel - le transport de matières dangereuses.

L'ALERTE

En cas de risques majeurs la population est avertie par la sirène des pompiers (signal national d'alerte) mais également par :

- Par un représentant de l'autorité équipé d'un mégaphone ou en porte à porte;
- Par la diffusion d'un message téléphonique (SMS);
- Par la diffusion d'un message électronique;
- Par un appel téléphonique;
- Par les radios locales.



Signal d'exercice		 1 min 41	(Tous les 1 ^{er} mercredis du mois)			
Signal d'alerte		 1 min 41	Silence (5 sec.)	 1 min 41	Silence (5 sec.)	 1 min 41
Signal de fin d'alerte		 30 secondes				

LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où l'alerte a été déclenchée, chaque citoyen doit respecter les consignes générales de sécurité et adapter son comportement en conséquence.

Il est nécessaire de connaître également les consignes spécifiques à chaque telles qu'elles sont définies, pour chaque risque, dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

AVANT

- S'informer en mairie ou auprès de la cellule de crise des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du dispositif d'alerte mis en place;
- Participer aux exercices et en tirer les conséquences et les enseignements
- Prévoir les équipements minimums tels que radio portable avec piles, lampe de poche, couvertures, papiers personnels, eau potable, médicaments de première urgence, vêtements de rechange, matériels de confinement.

PENDANT

- Suivre les consignes d'évacuation ou de confinement en fonction de la nature du risque et son degré d'urgence;
- S'informer en écoutant la radio (Radio France ou radios locales) ou auprès de la cellule de crise
- Informer le groupe dont vous êtes responsable;
- Ne pas se déplacer (notamment ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y seront parfaitement en sécurité).

APRES

- Informer les autorités de tout danger observé
- Apporter une aide d'urgence aux voisins, aux personnes âgées et handicapées;
- Se mettre à la disposition des secours
- Evaluer les dégâts, les points dangereux pour s'en éloigner

LE RISQUE SISMIQUE

Définition du risque

Un séisme provient d'un déplacement brutal de la roche accompagné d'une vibration. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface » ou de « rejet ».

L'activité sismique est concentrée le long des failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une faille sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques, le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

La commune d'Isola est située en zone de sismicité 4 (moyen) conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique Sis France, 4 séismes d'intensité 4 ont été ressentis sur la commune d'Isola depuis 1935.



vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT		APRES	
à l'intérieur	protégez-vous la tête avec les bras abritez-vous sous un meuble solide	fermez le gaz et l'électricité	ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	écoutez la radio respectez les consignes des autorités
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	

LES CONSIGNES

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde, règles parasismiques;
- Repérez les points de coupure gaz, eau et électricité;
- Fixez les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

- A l'intérieur :
Mettez-vous près d'un mur porteur, un pilier structurant ou sous un meuble solide; Eloignez-vous des fenêtres.
- A l'extérieur :
Ne restez pas sous des fils électriques ou sous tout ce qui risque de s'effondrer (ponts – corniches – toitures - ...).
- En voiture :
Arrêtez-vous si possible à distance des constructions ou des lignes électriques; Ne descendez pas avant la fin des secousses.
- Protégez-vous la tête avec les bras;
- N'allumez pas de flamme.

APRES

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : Il peut y avoir d'autres secousses;
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée à l'intérieur de l'établissement;
- Vérifiez l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités;
- Si vous êtes bloqués sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée.

LE RISQUE AVALANCHE

Définition du risque

L'avalanche est un écoulement rapide d'une importante masse de neige sous l'effet de la gravité. Il existe 3 types d'avalanches :

- Avalanche de neige humide : Ecoulements de neige dense transformée (15 à 450 kg/m³) qui sont peu rapides (20 à 30 m/sec.) et qui suivent relativement bien les couloirs. En raison de leur forte masse volumique ces avalanches peuvent créer de gros dommages aux infrastructures;
- Avalanche de poudreuse : Ecoulements de neige froide, non transformée, qui sont peu denses et très rapides. Ces avalanches sont fortement dévastatrices notamment à cause de l'onde de pression qu'elles provoquent sur un vaste périmètre;
- Avalanche de plaques : Ecoulements de neige mixte sous l'effet d'une surcharge neigeuse sur une sous-couche fragile. On y retrouve de la neige dure et poudreuse ainsi des blocs.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune d'Isola, approuvé le 12 Janvier 2006, identifie les zones où le risque avalancheux est présent.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'AVALANCHE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'avalanche

A L'INTERIEUR en période critique	pendant	A L'EXTERIEUR
 ▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités	 ▶ ne sortez pas des bâtiments	 ▶ fuyez latéralement
 ▶ fermez volets, portes et fenêtres ▶ éloignez-vous-en		 ▶ essayez de "nager"  ▶ formez une poche d'air



LES CONSIGNES

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde;
- En période de risque, fermez les volets lors de vos absences même de courte durée;
- Ne prenez la route qu'en cas d'absolue nécessité;
- Si possible rejoignez le centre d'accueil le plus proche;
- S'équipez de lampes électriques avec des piles.

PENDANT

- A l'intérieur :
Réfugiez-vous dans la pièce la plus à l'opposé du sens de l'avalanche;
Ne cherchez pas à sortir.
- A l'extérieur :
Ne vous approchez pas des fils électriques;
Réfugiez-vous dans un bâtiment solide et fermez les ouvertures.
- En voiture :
Coupez le moteur;
Attendez l'arrivée des secours.

APRES

- Mettez-vous à l'écoute des radios nationales et locales et attendez que des consignes soient données avant de sortir;
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée à l'intérieur de l'établissement;
- Si vous êtes bloqués, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée.

LE RISQUE INONDATION

Définition du risque

Les crues des torrents et des rivières torrentielles se caractérisent par des vitesses d'écoulement rapides et par des phénomènes de transport solides liés aux attaques des berges.

Les laves torrentielles sont des écoulements de masses boueuses, plus ou moins chargées en blocs de toutes tailles, canalisées par lit torrentiel et comportant au moins autant de matériaux solides que d'eau.

L'inondation sont des envahissements par l'eau de terrains riverains d'un cours d'eau, principalement lors de crues de ce dernier. Elles apparaissent lors que le débit du cours d'eau devient supérieur à la capacité d'écoulement du lit du cours d'eau où des ouvrages.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune d'Isola, approuvé le 12 Janvier 2006, identifie les zones où le risque torrentiel est présent.

La commune d'Isola est concernée par les crues torrentielles de la Tinée, de la Guerchia et du Chastillon ainsi que leurs affluents.

LES CONSIGNES

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde;
- Mettez-vous à l'écoute des radios nationales et locales;
- Surveillez le niveau d'eau de la rivière et/ou de ses affluents;
- Montez les meubles et l'électroménager à l'étage de l'habitation si cela est possible ou réhaussez les;
- Fermez les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité;
- Rejoignez le point de rassemblement le plus proche.

PENDANT

- Faites-vous enregistrer auprès de la cellule de crise ou de la mairie;
- Rejoignez un centre d'accueil;
- Ne cherchez pas à retourner dans votre habitation;
- N'utilisez pas votre véhicule.

APRES

- Inspectez soigneusement la maison;
- Ne remettez pas en service l'électricité;
- Venez en aide aux voisins.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation



fermez portes,
fenêtres, soupiraux,
aérations



montez à pied
dans les étages



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



fermez le gaz
et l'électricité



écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités



ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



LE RISQUE DE FEU DE FORÊTS

Définition du risque

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de 3 conditions :

- Une source de chaleur (flamme – étincelle). L'homme est très souvent à l'origine des feux de forêts par imprudence, accident ou malveillance;
- Un apport d'oxygène : Le vent active la combustion;
- Un combustible (végétation).

La commune d'Isola a une superficie de 9800 hectares dont près de 8300 ha de forêts et autres combustibles concernés par les feux de forêts (broussailles).

L'arrêté Préfectoral n° 2002-243 du juin 2002 instaure une période rouge du 1^{er} juillet au 30 septembre pendant laquelle tout feu est interdit. Cette période peut être élargie par le Préfet en fonction des conditions climatiques

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE



▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
▶ arrosez les abords



▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ fermez volets, portes et fenêtres
▶ calfeutrez avec des linges mouillés



▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
▶ ne sortez pas sans ordre des autorités



LES CONSIGNES

AVANT

- Débroussailliez la propriété et les voies d'accès;
- Vérifiez la qualité de fermeture des portes et volets;
- Ne pas verrouiller votre portail;
- S'assurez qu'il n'y a pas de bouteilles de gaz ou de combustibles oubliés qui pourrait être exposés au feu;
- En période de risque, fermez les volets lors de vos absences même de courte durée;
- S'équipez de lampes électriques avec des piles.

PENDANT

- Téléphonnez aux pompiers : au 18 ou 112 depuis un téléphone fixe ou un portable;
- Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur;
- Arrosez autour de la maison;
- Enfermez-vous dans un bâtiment et arrosez les portes et fenêtres;
- Placez des linges humides ou serpillères en bas des portes;
- Ne prenez pas la route;
- Ne vous approchez pas du feu de forêt à pied ou en voiture.



APRES

- Eteignez les foyers résiduels;
- Ne sortez pas sans vous protéger (masque – lunettes – habits humides)
- Inspectez soigneusement la maison;
- Arrosez les parties restées incandescentes et la végétation proche;
- Venez en aide aux voisins.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Définition du risque

Les mouvements de terrain sont des déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultant d'une activité humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lent (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par seconde).

Les mouvements de terrains observés sur la commune d'Isola sont de quatre types :

- Les éboulements en masse et les éboulements de blocs sont des phénomènes de déplacement gravitaire d'éléments rocheux parvenant à se détacher de la masse rocheuse et dont la cinématique est très rapide;
- Les glissements de terrain, qui provoquent le déplacement d'une masse de terrain avec rupture au sein de la matière. La rupture se fait, soit au sein d'un même matériau soit selon un contact structural;
- Les ravinements, phénomènes d'érosion rapide provoquant des entailles vives sur un versant plus ou moins abrupt sous l'action de précipitations abondantes;

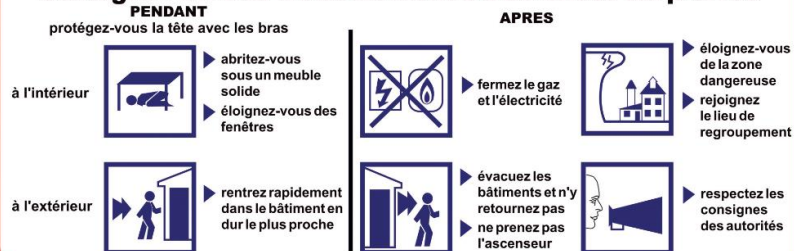
Le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune d'Isola, approuvé le 12 Janvier 2006, identifie les zones où le risque avalancheux est présent.



vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres



LES CONSIGNES

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas;
- Gagnez un point en hauteur et n'entrez pas dans un bâtiment endommagé;
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres;
- En cas d'effondrement, évacuez les bâtiments dès les premiers signes et n'y retournez pas.

APRES

- En cas d'effondrement, éloignez-vous des zones dangereuses;
- Évaluez les dégâts;
- Renseignez-vous auprès de la mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du niveau de risque et du plan d'intervention mis en place
- Informez les autorités.



LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Définition du risque

Les risques météorologiques (ou climatiques) concernent les pluies diluviennes, les orages, les tempêtes, la neige, le verglas, la canicule et les grands froids.

Météo France diffuse tous les jours, à 6 heures et à 16 heures, une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

LES CONSIGNES



DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- Limitez vos déplacements au minimum indispensable;
- Restez chez vous si possible;
- Mettez-vous à l'écoute des radios nationales et locales;
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et des réserves d'eau;
- Prenez contact avec vos voisins;
- Si vous devez partir, signalez votre départ à vos voisins.



EN PÉRIODE DE CANICULE

- Hydratez-vous régulièrement;
- Restez à l'ombre ou au frais dans votre maison;
- Fermez les volets afin de préserver la fraîcheur;
- Limitez les exercices physiques;
- Prenez des nouvelles de vos voisins âgés.



EN CAS DE TEMPÊTE ET DE VENT

- Rangez tous les objets ou mobiliers susceptibles de s'envoler.

EN PÉRIODE DE CHUTES DE NEIGE

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel;
- Ne montez pas sur les toits pour les déneiger;
- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

EN CAS D'ÉPISODE PLUVIO-ORAGEUX

- À l'extérieur, éloignez-vous des cours d'eau;
- Abritez-vous si possible dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.

EN CAS D'URGENCE

Pompiers	18 OU 112
SAMU	15
Médecin de Saint-Etienne de Tinée	04-93-02-41-78
	04-93-02-45-25
Médecin de Saint-Sauveur sur Tinée	04-93-02-01-55
Médecin d'Isola 2000	04-93-23-10-67
Gendarmeries	
Saint-Etienne de Tinée	04-93-02-40-03
Saint-Sauveur sur Tinée	04-93-02-00-07
Isola 2000 (hiver uniquement)	04-93-23-10-11
Préfecture des Alpes-Maritimes	04-93-72-20-00
Mairie d'Isola	04-93-23-23-23
Mairie annexe d'Isola 2000	04-93-23-11-68
Direction des Services Vétérinaires	04-93-72-28-00